

Simulation des règles CNAV-AGIRC- ARRCO sur les carrières de fonctionnaires (documents n°9 et n°10)

Séance plénière du COR du 10 avril 2014

Comparaison public-privé

- Impact sur la pension des agents du secteur public du passage aux règles CNAV-AGIRC-ARRCO
 - Sur les cas-types du COR : document n°9
 - Sur un échantillon représentatif : document n°10
- Au vu des différences de règles de calcul de la pension dans le privé et dans le public, certains paramètres sont déterminants (hypothèses de modélisation) :
 - Le taux de prime
 - La pente de l'évolution salariale
 - La part de cadres dans l'échantillon

Les principaux résultats sur cas-types (document n°9)

- Impact du passage aux règles CNAV-AGIRC-ARRCO :
 - Favorable pour l'agent de catégorie B (cas-type n°5) [taux de prime moyen et faible évolution salariale]
 - Défavorable pour l'enseignant (cas-type n°6) [faible taux de prime]
 - Légèrement moins défavorable pour le cadre A+ (cas-type n°7) [forte évolution salariale et fort taux de prime]
- Situation de polyaffiliations :
 - Effet non univoque par rapport à une situation de monoaffiliation
 - En général, le passage du public au privé est plus favorable que le passage du privé au public, pour une durée de carrière identique dans chacun des secteurs

Objectifs et champ de l'étude DREES (document n°10)

- Actualisation de l'étude de l'Insee d'octobre 2009 : impact sur la pension des agents du secteur public du passage aux règles CNAV-AGIRC-ARRCO
- Sur les personnes affiliées à un régime de la fonction publique des générations 1954, 1958, 1962 à partir de l'EIC 2009, complétées par le modèle TRAJECTOIRE jusqu'à 54 ans
- Les militaires et les liquidations avant 54 ans sont exclus
- Analyse des écarts de pension selon différentes caractéristiques

Hypothèses et conséquences départ au taux plein FP

- Prolongation de la carrière de 54 ans au départ au taux plein FP :
 - Report de l'état à 54 ans
 - Évolution du salaire comme le SMPT; détermination du taux de prime
- Le passage aux règles du privé peut impliquer de la décote/surcote :
 - Écart entre les âges d'annulation de la décote FP et privé pour les générations 1957 et antérieures, pour les sédentaires (et pour la catégorie active)
 - Le nombre de trimestres validés est recalculé en fonction des nouveaux salaires (égalité des salaires nets)
 - Re-calcul de la MDA

Hypothèses et conséquences actifs/sédentaires et cadres/non cadres

- L'âge de départ dépend de la catégorie : actifs ou sédentaires (hypothèses de détermination de la catégorie)
- Un actif finissant dans le public partira entre 55 et 60 ans (G54). Selon les règles CNAV-AGIRC-ARRCO, il liquidera à 61 ans et 7 mois (avec décote potentiellement).
- Détermination du statut de cadre (pour affiliation à l'AGIRC) : part final de cadres de 28 % dans l'échantillon

Résultats – écarts par génération

	Pension moyenne législation actuelle	Pension moyenne passage au privé	Écart pension moyenne	Écart pension moyenne hors décote
Génération 1954	1 633	1 573	-3,6%	-0,6%
Génération 1958	1 632	1 672	2,4%	4,0%
Génération 1962	1 670	1 666	-0,2%	1,4%

- Baisse de 4 % de la pension moyenne suite au passage aux « règles du privé » pour la génération 1954
- Hors décote : pensions proches dans les deux scénarios pour la génération 1954
- Écart par rapport à l'étude Destinie (générations, taux plein, législation)

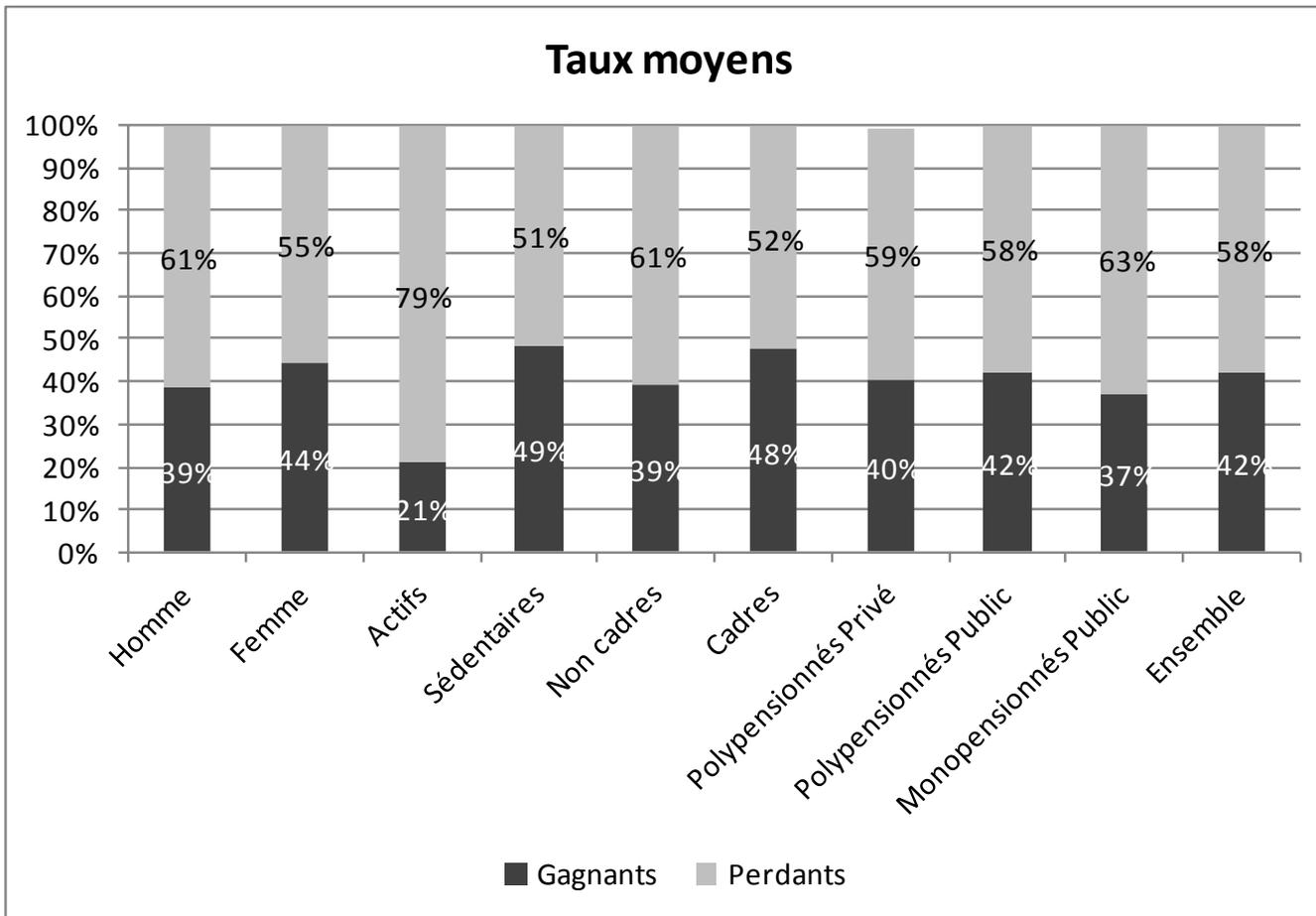
Sources : EIC 2009, TRAJECTOIRE, CALIPER, DREES
Champ : individus ayant validé au moins 1 trimestre dans la fonction publique (hors militaires et hors retraités avant 54 ans), générations 1954, 1958 et 1962
Hypothèse : taux moyen de cotisation AGIRC-ARCCO

Résultats (génération 1954) – caractéristiques principales

	Écart pension moyenne
Ensemble	-3,6%
Homme	-3,4%
Femme	-4,0%
Sédentaires	-0,9%
Actifs	-14,8%
Non cadres	-5,9%
Cadres	1,0%
Polypensionnés Privé	0,9%
Polypensionnés Public	-4,2%
Monopensionnés Public	-9,6%

- Écart similaire pour les hommes et les femmes
- Baisse plus marquée pour les actifs (décote)
- Légère augmentation pour les cadres
- Baisse pour les monopensionnés qui ne se retrouve pas sur les autres générations

Résultats (génération 1954) – gagnants/perdants



- 5 à 6 personnes sur 10 sont perdantes :
- Plus de perdants pour les actifs
 - Plus de gagnants parmi les cadres et les sédentaires

Résultats (génération 1954) – dispersion

	1er quartile	Médiane	3e quartile
Ensemble	-16,1%	-3,1%	10,0%
Homme	-15,2%	-3,9%	8,4%
Femme	-16,9%	-1,8%	11,4%
Sédentaires	-11,7%	-0,4%	13,9%
Actifs	-27,4%	-13,4%	-1,4%
Non cadres	-17,0%	-4,4%	8,8%
Cadres	-11,6%	-0,3%	12,4%
Polypensionnés Privé	-6,3%	-1,0%	3,3%
Polypensionnés Public	-17,1%	-4,7%	12,9%
Monopensionnés Public	-23,6%	-8,9%	8,3%

- Forte disparité des écarts individuels de pension suite au passage aux règles du privé, même au sein de chaque caractéristique

Résultats (génération 1954) – quartiles de taux de prime

	Taux de prime (Quartile)	Ecart pension moyenne
Homme	Q1 [min ; 10,3]	-11,5%
	Q2 [10,4 ; 16,4]	-6,5%
	Q3 [16,5 ; 26,8]	-3,0%
	Q4 [26,9 ; max]	7,8%
Femme	Q1 [min ; 7]	-16,2%
	Q2 [7,1 ; 11,3]	-3,4%
	Q3 [11,4 ; 21,5]	-3,8%
	Q4 [21,6 ; max]	7,0%

- Baisse de la pension moyenne pour les plus faibles taux de prime
- Hausse de la pension moyenne pour les plus forts taux de prime

Conclusion

- Effet non univoque du passage aux règles du privé
- Évolution par génération (convergence des règles, taux de prime, etc...)
- Résultats dépendants des hypothèses sous-jacentes
- Projection sur les générations futures plus incertaines du fait de l'évolution des déterminants du calcul des pensions
 - Évolution des taux de prime
 - Rythme moyen de croissance des salaires dans le privé
- Raisonnement à carrière salariale identique : des pensions plus élevées peuvent être la contrepartie de trajectoires salariales moins favorables

Merci de votre attention